

08/04/2021
Compte rendu
Comité syndical



PAYS
LANDES NATURE
CÔTE D'ARGENT



Ordre du jour

Ordre du jour	2
PRESENTS.....	3
Informations générales.....	3
Les délibérations.....	6
Création de deux postes pour les chargés d'accueil.....	6
Indemnité de déplacement	7
Demande de subvention FNADT-CRTE pour 3 ans	7
Compte de gestion 2020.....	8
Compte administratif 2020.....	9
Affectation des résultats.....	10
BP 2021	11
Contributions des Communautés de Communes.....	13
Evenements à venir	14

PRESENTS

Le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la salle Loélia d'Aureilhan sous la présidence de Monsieur Arnaud GOMEZ.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 17

Nombre de délégués suppléants présents votants : 1

Nombre de délégués suppléants présents non-votants : 1

Nombre de délégués représentés : 3

Nombre de votants : 21

Cf. feuille d'émargement en fin de document.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer légalement.

Informations générales

NOMAD

Monsieur le Président Arnaud GOMEZ commence la séance par la plateforme NOMAD'.

Malgré la mise en place des salons en ligne cette année qui ne pouvait se faire en présentiel, les offres et les candidatures étaient au rendez-vous. Il rappelle l'importance de cette plateforme même en tant d'épidémie. Un bilan sera prochainement donné en détail.

Pour les conventions des logements travailleurs saisonniers, ils sont en cours de finition. En 2020 une phase diagnostic avait été communiqué à toutes les communes des communautés de commune. En 2021, un travail est fait pour que les communes fassent des propositions. Actuellement c'est aux communautés de communes de signer cette convention et de la retourner à la Préfecture.

Pour la préparation de la saison estivale :

Report de l'embauche des chargés d'accueil à la suite du confinement du mois d'avril au 26 avril avec une même durée de contrat et afin d'effectuer le bilan en fin de saison.

Participation de Françaises Doustes et Murel Mas pour le recrutement de Chantal Ondra et Yves De Laet'. Chantal Ondra étant déjà connu de la saison dernière, Françoise Douste et Muriel Mas présentent l'expérience du deuxième candidat retenu Yves De Laet'. Avec un parcours diversifié et un profil d'auto-entrepreneur il aura un contact facile autant envers les entreprises qu'envers les saisonniers. Il a su présenter NOMAD' et le territoire montrant déjà une réelle implication pour son futur poste.

Présentation du rendu de la carte de réduction édité.

Confirmation d'un retour pour le moment satisfaisant des entreprises pour participer à la carte de réduction pour les saisonniers à la suite de la question de Sandrine Thomas. Un bilan détaillé sera également transmis.

Pas d'autres questions pour ce point.

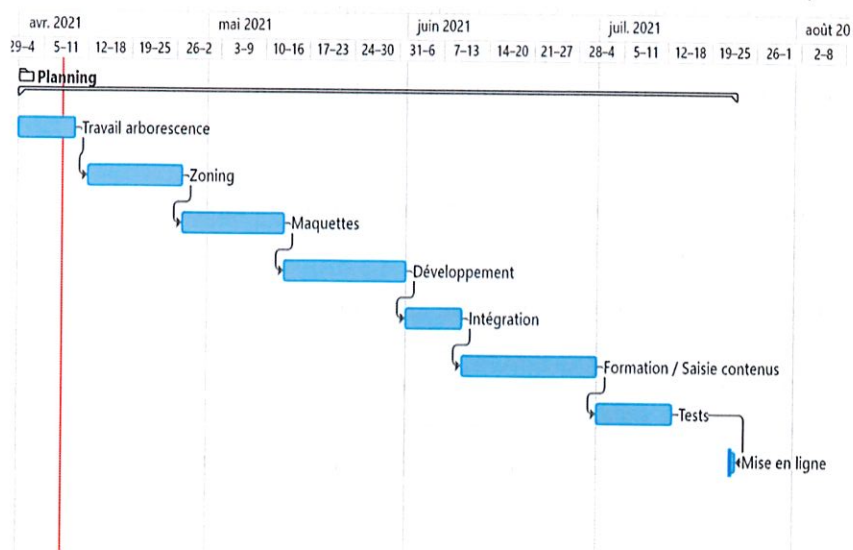
LEADER

- ❖ Il y a eu une consultation écrite et un vote en ligne du Comité de programmation pour pouvoir avancer sur les 3 dossiers : l'ingénierie Pays 2020, l'opération « Zéro mégot » pour Communauté de Communes des Grands Lacs et la halle de partage pour la commune de Castets
- ❖ Aude VERGORI a mi-temps sur la gestion LEADER a pu répondre au contrôle ASP de la maison de santé et effectue un point sur les dossiers les plus urgents pour ceux « en instruction ».
- ❖ Un travail va être fait avant le 30 avril 2021 pour le ré-abondement de l'enveloppe LEADER 2014-2020. Il y a 7 700 000€ pour l'Aquitaine et donc une moyenne de 350 000€ pour les 22 GAL du territoire. Une demande va être effectuée à hauteur de 570 000€.
- ❖ Arrivée de la chargée de mission LEADER, Marie TALEDEC, qui arrive le 03 mai pour animer et réunir le GAL. Elle va pouvoir travailler sur les nouveaux programmes LEADER 2023-2027
- ❖ Délibération de principe des Communautés de Communes pour valider l'appel à projet 2023-2027.
- ❖ Un Comité de programmation va rapidement être fait pour revoir les statuts, les plafonds, la maquette financière et voir à la fois les projets que l'on abandonne et les nouveaux projets que l'on pourrait rattacher.

Pas de question pour ce point

PAYS : au niveau de la Direction

- ❖ **Site internet** : en juin il faudra se positionner sur le nouveau visuel du site internet. Une aide est apportée pour sa création. Pour le montage du site, le Président invite les membres du comité s'ils le souhaitent pour y participer et le valider. Coralie Seweryn confirme l'avancée sur la conception des différentes pages, spécifie qu'un rafraîchissement sera fait sur la page NOMAD', une page sera dédiée à l'ingénierie financière (sur les financements que l'on peut apporter aux collectivités sur les différents contrats).



Rétroplanning du site internet :

❖ **DETR 2021**

- Rappel : cette année, les dossiers DETR ne passent pas par le CRTE
- À la suite des dépôts des dossiers du DETR en début d'année, les services de l'Etat devraient bientôt revenir vers nous au courant du mois de mai (commission d'élus se réunissant fin avril)

❖ **CRTE**

- Accompagnement par l'Etat pour sa rédaction
- L'Etat a choisi le Pays pour être accompagné par le CEREMA

Le CEREMA, le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

❖ Le CRTE sera mis en lien avec le **projet de territoire pilote**

- Démarrage : à la fin du confinement pour respecter l'obligation de le mettre en place dans l'année qui suit les élections et donc avant la fin de l'année 2021.
- Prestataire choisi : Cohéo-La traverse-Les Localos. Ils vont nous accompagner, intervenir sur le terrain en proposant des rencontres et des animations pour nous aider à le mettre en place. Les trois communautés de communes doivent préparer leurs équipes (techniques et élus) à ses futures sollicitations.

➔ Sur ce point, nous devrions devenir le territoire pilote

- Pour la Région pour qui construisent leur prochaine contractualisation.
- Pour le ministère de l'Écologie en suivant la norme standard international ISO 37101 (mise en place de projet de territoire durable)

Pas de question sur ce point.

Les comptes rendus

Deux comptes rendus ont été donnés soit :

- ◆ Compte rendu du Comité syndical du 16/12/2020
- ◆ Compte rendu du Comité syndical du 26/02/2021

Pas de remarque sur ces comptes-rendus.

Les délibérations

Création de deux postes pour les chargés d'accueil

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante le nombre important de saisonniers présent sur la côte chaque année et le besoin réel des deux postes.

Création de deux postes d'accueil administratif de catégorie C, non titulaire 35H du 26 avril au 10 septembre 2021 avec une rémunération à indice brut 350.

Pour être au plus proche des saisonniers, en plus des lieux d'accueil habituels (Leon, Mimizan, Biscarosse) il y aura aussi deux nouveaux lieux : Vielle Saint Giron et Contis plage.

Horaires définis actuellement des LAS :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h	Mimizan plage		Bisca plage	Vielle St Giron	Léon (sur RDV)
14h-18h	Bisca plage	Contis plage	Mimizan plage		Bisca plage

Rappel des missions :

- Communication concernant l'hébergement des saisonniers (contacter les personnes propriétaires susceptibles de proposer un hébergement, tenir à jour un fichier des contacts pris et des logements disponibles, les mettre en relation...)
- Accueillir et conseiller avant et pendant la saison les saisonniers et employeurs
- Animer les permanences sur les lieux d'accueils
- Aller sur le terrain à la rencontre des saisonniers et des employeurs
- Réaliser un suivi journalier afin de récupérer les chiffres de la saison

Ce qui va être mis en place cette année :

- Kit de précaution santé,
- Carte de réduction à destination des saisonniers
- Opération petits paniers saisonniers,
- Enquêtes sur le terrain auprès des saisonniers et des employeurs

Autres pistes : l'habitat partagé

Dans le cadre du développement de l'hébergement saisonniers, les chargés d'accueils vont se rapprocher des associations locales du côté des seniors comme à Parentis-en-Born, avec l'amicale des loisirs pour travailler sur l'habitat partagé.

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

M. Le Président mets au vote la création des deux postes des chargés d'accueil 2021. Le comité syndical le valide à l'unanimité.

Indemnité de déplacement

Le Président expose au Comité Syndical qu'il convient de mettre en place pour les agents et surtout pour les chargés d'accueil, une indemnité annuel forfaitaire de déplacement à l'intérieur de la résidence administrative.

Cette indemnité représente en moyenne un forfait de 50€ par mois.

Pour les chargés d'accueils, cette indemnité se justifie :

- Car ils se déplacent régulièrement avec leur véhicule personnel pour les besoins du service sur l'ensemble du territoire.
- Ils doivent justifier d'une assurance spécifique professionnel pour leur véhicule personnel. L'éventuelle augmentation de leur assurance reste à leur charge.

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Oui (Muriel Mas qui souhaite des indemnités aux réels)

M. Le Président mets au vote l'indemnité de déplacement. Le comité syndical le valide avec une abstention.

Demande de subvention FNADT-CRTE pour 3 ans

Monsieur le Président propose l'annulation et la modification de la délibération 202102_4

Pour rappel, le 13 janvier 2021, le courrier de réponse envoyé aux services de l'Etat confirmé l'intérêt du portage du CRTE par le PETR. Une première réunion de travail a aussi été organisée avec les services de l'Etat le 11/02/2021. Cette 1ère réunion pourra être considérée comme le premier comité de pilotage.

L'ingénierie chef de projet territorial pour les 3 prochaines années et non sur une année au titre de la politique contractuelle du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent prévoit les dépenses d'ingénierie correspondant à 0.5 ETP.

Dépenses sur 3 ans		Recettes sur 3 ans	
Prestation (projet de territoire)	40 000,00 €	Département (2021)	8 000,00 €

<i>Etat des lieux-Diagnostic</i>	5 000,00 €	RNA sur 3 ans (2021-2022-2023)	37 500,00 €
<i>Animation-Concertation-Intelligence collective</i>	35 000,00 €	FNADT sur 3 ans (2021-2022-2023)	29 844,93 €
Impression, graphisme, communication (Site internet page dédiée, ateliers de réflexion, de concertation, affiches, dossier papier ...)	8 000,00 €		
<i>50 % ETP Coralie</i>	29 340,48 €	Autofinancement sur 3 ans	73 873,72 €
<i>15 % de FDS (couts simplifiés)</i>	4 401,07 €		
Les 3 ans d'animation, de suivi et de rédaction des contractualisations	101 224,65 €		
	149 224,65 €		149 224,65 €

M. Le Président propose :

D'ANNULER et DE REMPLACER la délibération 202102_4

DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessus

D'INSCRIRE au Budget Primitif 2021 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération

DE SOLLICITER l'ensemble des financeurs potentiels à cette opération (Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat)

D'AUTORISER la Présidence à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical, après avoir délibéré, valide à l'unanimité cette demande de subvention.

Compte de gestion 2020

Monsieur le Président confirme la conformité du compte de gestion avec le compte administratif sans observation de la part de l'ordonnateur.

Question : Non

Opposition : Non
Abstention : Non

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 pour le budget du PETR du Pays Landes Natures Côte d'Argent par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnatrice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif 2020

Monsieur le Président, rappel les éléments de la note de synthèse du compte administratif.

La démographie augmente de plus de 1.31% entre 2019 et 2020.

Le compte administratif 2020 représente un excédent de fin d'année de 138 966.57€. Ce qui permet de ne pas augmenter les contributions des communautés de communes. L'excédent d'investissement est le même que l'année précédente à hauteur de 50 000€ qui est toujours de l'avance de la trésorerie par la Région. Les excédents en fonctionnement et en investissement sont reportés sur l'année 2021.

La capacité d'autofinancement nette est de 61 297.45€ dégagé par la section de fonctionnement. A noter que le Pays n'est pas une structure qui investis mais qui fonctionnement essentiellement avec des dépenses et des recettes en section de fonctionnement.

Il n'y a pas de dette et de ligne de trésorerie non renouvelé cette fin d'année.

Sur l'évolution moyenne annuelle des dépenses réelles de fonctionnement est de +0.46% entre 2019 (217 954.27€) et 2020 (218 953.09€).

Pour rappel, la moyenne annuelle préconisée par l'Etat pour la période 2017-2021 est de + 1,2%.

En investissement en 2020, il n'y a eu aucun besoin en dépenses d'équipement restant sur le matériel existant ou prêté par la mairie de Mimizan.

Le PETR a augmenté ses excédents avec entre autres le décalage de la réalisation de l'étude de mobilité, le report ou l'abandon du chargé de mission correspondant dans l'attente du positionnement des communautés de communes sur l'exercice de la compétence mobilité, baisse de l'activité liée à la COVID...

En fin d'année renfort de l'équipe : restructuration, nouvel organigramme à venir.

Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Monsieur le Président quitte la salle et sera remplacé par Madame Françoise DOUSTE

Madame la vice-Présidente rappelle :

- Que le compte administratif reprend toutes les opérations de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'année
- Que les données du compte administratif sont identiques à celles présentes dans le compte de gestion

- Qu'une note de synthèse est fournie en annexe pour la bonne compréhension de chacun de l'exécution budgétaire.
- Que l'exécution budgétaire des dépenses et des recettes réelles entre les sections de fonctionnement et d'investissement se répartit de la façon suivante au 31 décembre 2020 :

	Mandats émis 2020	Titres émis 2020	Report de l'excédent 2019	Résultat à reporter En 2021
Fonctionnement	218 953,09	287 954,54 €	69 965,12 €	138 966,57 €
Investissement			50 000 €	50 000 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : + 138 966,57 € en fonctionnement et de + 50 000 € en investissement.

Madame la vice-Présidente PROPOSE :

- De voter le **compte administratif de l'exercice 2020**
- De reporter l'excédent de fonctionnement 2020 au budget 2021 de **138 966,57 € au chapitre 002 et de reporter au chapitre 001 l'excédent d'investissement de 50 000 €.**
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapprochant à ces décisions

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical, après avoir délibéré, valide à l'unanimité le compte administratif.

Affectation des résultats

Monsieur le Président rappelle que le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2020 est de 138 966,57€ et le résultat cumulé d'investissement de l'exercice 2020 et de 50 000€.

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002		Excédent reporté R001
	138 966,57€		50 000 €

M. Le Président propose :

- Que l'excédent de fonctionnement 2020 de 138 966,57€ soit affecté à hauteur de 138 966,57€ à l'article 002 de la section de fonctionnement du BP 2021
- Que l'excédent d'investissement 2020 de 50 000€ soit affecté à hauteur de 50 000€ à l'article 001 de la section d'investissement du BP 2021
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

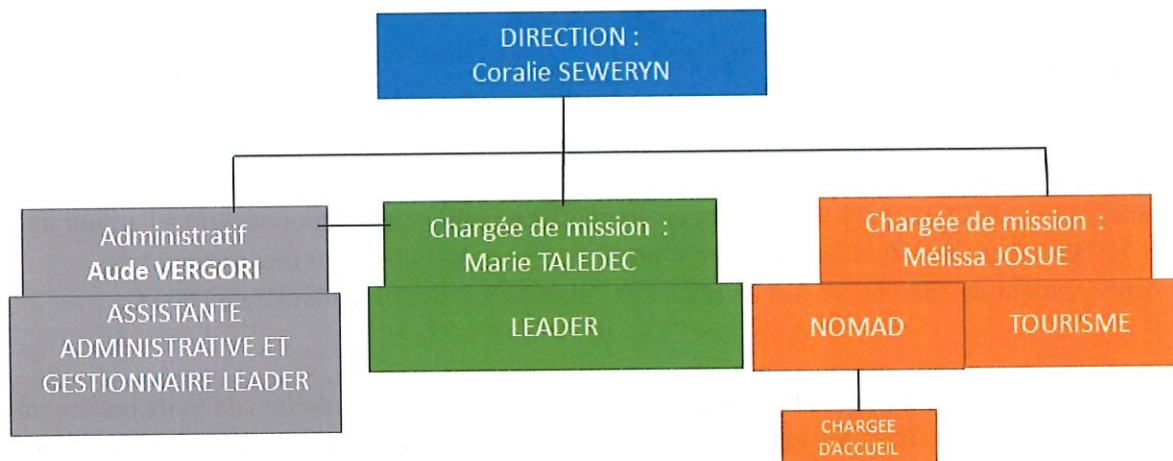
Le comité syndical, après avoir délibéré, valide à l'unanimité l'affectation de résultat.

BP 2021

Monsieur le Président rappelle les éléments de la note de synthèse et présente le budget primitif 2021.

La démographie augmente de plus de 0.99% entre 2020 et 2021.

Il présente l'organigramme 2021 :



Au niveau de l'ingénierie financière, le renfort de l'équipe va permettre d'améliorer le service rendu aux collectivités, de prendre de plus en plus d'autonomie en matière financière et gestion du personnel et d'être actifs avec les différents partenariats (Région, Département, Préfecture, OT, Communautés, copil...)

Un travail sera fait sur :

- L'amélioration de la connaissance du PETR et de son accessibilité (refonte site internet, communication)
- Les économies possibles (révisions des contrats, pertinence des dépenses...)
- La réactivation du GAL
- Le bureau d'études pour accompagner la révision du projet de territoire permettant d'alimenter le CRTE, les prochaines contractualisations (NOTT, LEADER/OS5) et de définir une convention d'objectifs avec des thématiques d'intérêts communs entre le PETR et les EPCI membres
- Nomad' : Renfort de l'accueil saisonnier pour permettre la mise en place d'enquête, paniers, cartes de réduction...

Perspective :

Aménagement possible dans un autre local avec un besoin d'équipements supplémentaires.

Monsieur le Président RAPPELLE :

- Que le budget présenté permettra de mener à bien les missions du Pays Landes Nature Côte d'Argent
- Qu'une note de synthèse accompagne la présente délibération
- Que les missions du Pays sont animées par les collaboratrices suivantes : Mélissa JOSUE (Responsable Nomad'), Aude VERGORI (Gestionnaire LEADER et Pays), à venir Marie TALEDEC (Animatrice LEADER) et conduites par Coralie SEWERYN.
- Que le budget primitif est composé de 2 sections comme suit :

	Dépenses 2021	Recettes 2021
Fonctionnement	518 509,93 €	518 509,93 €
Investissement	64 569,14 €	64 569,14 €

Equilibre financier :

Le Budget Primitif 2021 du PETR présente un équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 518 509.93 € et en section d'investissement de 64.569,14 € avec un report de l'excédent de fonctionnement de 138.966,57 € et un report de l'excédent d'investissement de 50.000 €.

Ces équilibres sont trouvés avec l'inscription en dépenses imprévues en section de fonctionnement (chapitre 022) pour 20 003.38 € et le virement prévu en section d'investissement (chapitres 023 et 021) pour 14 569,14 €.

Malgré le renfort de l'équipe, la révision du projet de territoire et l'exercice d'une mission thématique mutualisée, les participations des communautés ne seront pas augmentées en 2021 car le PETR prévoit d'utiliser en partie ses excédents, tout en restant prudent sur les prévisions budgétaires

Monsieur le Président PROPOSE :

- D'APPROUVER le budget primitif 2021 (note de synthèse jointe en annexe)

- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de tous financeurs susceptibles d'être sollicités
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical, après avoir délibéré, valide à l'unanimité le budget primitif.

Contributions des Communautés de Communes

Monsieur le président rappelle le calcul des cotisations qui est effectué à la suite du vote du budget et en fonction du nombre d'habitants pour 50% et du potentiel fiscal réduit (50%).

Les cotisations 2021 se présentent comme suit :

Cdc Grands Lacs	92 499€
Cdc de Mimizan	46 458€
Cdc de Côte Landes Nature	42 353€
TOTAL	181 310€

Il n'y aura pas d'augmentation des participations communautaires appelées en 2021.

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical, après avoir délibéré, valide à l'unanimité les contributions des communautés de communes.

Calendrier

- ◆ **Avril**
 - ◆ AMI LEADER
 - ◆ 2 Chargés d'accueil
 - ◆ Comité de programmation LEADER
- ◆ **Mai**
 - ◆ Arrivée de Marie
 - ◆ Ouverture des Lieux d'accueil par les CAC
- ◆ **Juin**
 - ◆ Comité syndical
 - ◆ Règlements intérieurs (structure + comité)
 - ◆ Visuel site internet



La séance est levée à 19h05

Le Président Arnaud GOMEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud Gomez', written over a light blue circular stamp.